

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 5, séances des 12, 13 et 14 septembre 2023

Les parties échangent textes et propositions écrites, mais le CPNC s'engage peu sur le fond des enjeux

Durant la semaine du 11 septembre, les parties négociantes ont tenu trois demi-journées de rencontres de table. Les sujets à l'ordre du jour de celles-ci ayant été particulièrement ardues à confirmer, les pourparlers n'auront pas permis d'aborder des blocs de discussions portant sur des enjeux communs, comme cela avait été fait depuis la mi-août. Toutefois, les deux comités sont quand même parvenus à avancer sur quelques sujets plus périphériques.

Est-ce l'effet combiné d'une rentrée comportant quelques séances d'échanges plus larges avec, en toile de fond, les sorties médiatiques concernant les mandats de grève à propos desquels les organisations syndicales du Front commun consultent leurs membres qui aura permis aux parties de cheminer? Difficile à dire, mais notons que la semaine aura somme toute permis quelques modestes avancées à la table.

Des dépôts de documents de travail pour avancer

Ainsi, autant l'équipe syndicale que le comité patronal avaient des propositions de textes à soumettre pour mieux refléter leurs demandes respectives et en clarifier les intentions. Le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) a d'abord soumis un document de travail précisant sa demande DP14 concernant l'élargissement des possibilités de recyclage pour le personnel enseignant mis en disponibilité (MED). Indiquons que la mesure proposée serait volontaire, comme pour le recyclage sur poste réservé, et viserait à permettre, dans certaines situations balisées, le recyclage sur un poste dit

« anticipé » (non réservé). Le texte patronal a permis aux représentantes et représentants de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) de mieux comprendre la mécanique proposée par ses vis-à-vis. Après avoir posé un certain nombre de questions, le comité de l'ASPPC s'engagea à revenir sur cette proposition à brève échéance. Du côté syndical, un texte visant à répondre à l'objectif d'assurer que soient respectées les priorités d'emploi au secteur d'enseignement en milieu carcéral du Cégep Marie-Victorin fut déposé (O12 – Annexe de la FNEEQ-CSN sur Marie-Victorin). Ce document fut produit à la lumière des commentaires du CPNC sur cette question le printemps dernier.

Un « minibloc » sur la tâche

Au cours de l'après-midi du 13 septembre, il fut question, de part et d'autre, de demandes en lien avec la tâche. Plus précisément, la partie syndicale a précisé, chiffres à l'appui, ses demandes C1 (ressources pour cycles de vie des programmes), T4 (ressources de coordination des collèges de petite taille et autres unités d'enseignement) et T5 (ressources pour coordination de stage). Bien que le message du comité patronal fut à l'effet qu'il ne serait pas possible d'avancer sur ces sujets sans avoir le portrait global des revendications réclamant une injection de ressources, les parties ont tout de même mené quelques discussions sur des modèles envisageables de répartition des ETC. Toujours sur la tâche, le CPNC a déposé une proposition de texte explicitant sa demande DP8 visant à prévoir d'autres dates pour le calcul de la CI dans le cas des cours offerts en tout ou en partie hors des sessions

régulières. Plusieurs questions furent posées afin de mieux cerner l'ensemble des situations où ce changement pourrait être susceptible de s'appliquer, à la suite de quoi, nos vis-à-vis ont proposé de revenir prochainement à la charge avec un texte clarifié.

Des discussions peu probantes sur l'environnement, mais plus porteuses sur les partenariats interétablissements

La séance du 12 septembre aura permis aux représentantes et représentants du personnel enseignant d'aborder à nouveau deux sujets qui n'avaient pu être traités la semaine précédente faute de temps, soit les demandes sur la reconnaissance de la crise climatique (O1) et les partenariats interétablissements (M9). En dépit des efforts des négociatrices et négociateurs syndicaux pour mener des discussions de fond sur le premier sujet, la partie patronale se montra malheureusement peu encline à ouvrir sur cette question, disant être mandatée pour laisser aux collèges toute la latitude décisionnelle locale dont ils estiment avoir besoin en cette matière. Plusieurs relances ont tout de même été faites par le comité de l'ASPPC, laissant le CPNC sous la pression d'y revenir lors d'une prochaine séance. En ce qui concerne les partenariats interétablissements (M9), les pourparlers, s'ils n'ont pu déboucher sur une entente, auront permis aux deux équipes de mieux cerner certaines situations problématiques et de s'entendre notamment sur l'idée que les CRT/RCS ont indubitablement un rôle à jouer à cet égard. Des allers-retours sur ce sujet ont eu lieu entre les séances de mardi et jeudi, laissant la partie syndicale en réflexion sur une éventuelle contre-proposition à déposer au comité patronal au cours des prochains jours.

Des propositions et des ouvertures

En suivi des rencontres des dernières semaines, où certains retours patronaux permirent d'envisager de possibles avancées, les représentantes et représentants de l'ASPPC décidèrent de soumettre des propositions touchant, d'une part, l'accès au congé à traitement différé pour le personnel enseignant à statut précaire (P5 en partie) et, d'autre part, des éléments de la demande C7 visant le secteur de la formation continue.

Enfin, signalons qu'à la suite d'une discussion tenue en août dernier, le CPNC a laissé entrevoir une nouvelle ouverture pour tenir compte des effets néfastes de l'invalidité ou de la prise d'un congé parental sur l'atteinte de la permanence (O3a)). Le comité syndical promit en retour de mettre rapidement au jeu une proposition de texte.

Étaient présentes et présents :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG (*absente le 12*)
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps (*absente*)

Demandes abordées lors des rencontres :

Par la partie syndicale

O1 – Reconnaître la crise climatique dans la convention collective.

M9 – Prévoir une obligation d'entente locale dans le cadre des partenariats.

O12 – Priorité d'emploi en milieu carcéral (Annexe FNEEQ-CSN, Marie-Victorin)

P5 – Faciliter l'accès aux congés pour les enseignantes et enseignants non permanents.

C1 – Bonifier les ressources allouées au cycle de vie des programmes.

T4 – Rehausser les allocations minimales aux fins de coordination pour les collèges de petite taille et en fixer pour certaines unités d'enseignement de petite taille.

T5 – Bonifier les ressources de coordination de stage.

C7 – Consolider la place des enseignantes et enseignants et renforcer leur rôle et leur voix dans les processus décisionnels du collège, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Par la partie patronale

DP14 – Élargir les possibilités de recyclage du personnel enseignant mis en disponibilité (MED).

DP8 – Prévoir d'autres dates pour le calcul de la CI (hors sessions régulières).

DP18 – Révision de certaines conditions d'octroi des congés sans traitement.

Prochaines rencontres de négociation :

- Les 19 (PM) et 20 (PM) septembre 2023